L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE
NO 51 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Deux à payer par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année ; dix piastres pour le feuilleton seul ; pour la feuille et publié trois fois par semaine, payable d'avance pour six mois, dix piastres ; pour la feuille et publié tous les jours excepté les dimanches, payable d'avance pour six mois, quinze piastres.

Les abonnés qui voudront changer leur domicile sans avertir l'Office, seront responsables pour le port de la feuille jusqu'à ce qu'avertissement en ait été donné.

Les annonces ordinaires seront insérées à raison de 1 piastre la ligne pour la première insertion et 50 centimes pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces—Les artistes et personnes tenant magasins de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 300 ; les agents pour navires, lignes de bateaux à vapeur, ou les marques de commerce la vaut la commission, 200. Ces abonnements ne seront à l'année et non à la commission, 400. Ces abonnements ne seront à l'année et non à la commission.

Le privilège des souscripteurs qui avis qu'il mettra un carré ou plus d'un, et trois fois par semaine.

Les Annonces des mariages et des autres articles pour appeler l'attention du public, à des ventes d'immeubles, biens meubles, ou autres articles ou pour des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer au moins deux piastres.

Les Annonces qui ne doivent paraître que pour un ou plusieurs insertions et par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, seront le double du prix des annonces ordinaires et autres et devances.

Les Avances pour contrats d'Annonces relatifs aux affaires d'un abonné à l'année, telles que vente à l'encan par autorité de justice, vente de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux égarés, ou égarés &c. &c., leurs noms et signalements, pourront être insérés gratuitement aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la date de l'insertion seront publiées jusqu'à un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondant.

L'Entrée est ouverte pour le paiement du public, formant à entrer chaque jour à de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs particuliers.

Les Annonces qui ne porteront pas la date de l'insertion seront publiées jusqu'à un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondant.

POÊLES.—POÊLES.—S. Locke & Co., No. 9 Front Levée, viennent de recevoir par le navire John-Hall un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon, de Spear, patentés, de toutes grandeurs ; poêles dits Radiateurs, à charbon, de Philadelphie ; poêles Journaux, idem à Jaques, à deux et trois bouilloires ; fours de campagne ; poêles à navires et à steamboats ; tuyaux de poêles, que l'on poussa sur demande. 20 déc—

AUX ÉMIGRÉS DU MÉXIQUE.—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français nouvellement qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, il leur fournira les médicaments nécessaires pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicaments qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Berres, enseignera des rues Royale et Chartier.
M. DUPERRIS, docteur.
20 jan rue Ste Anne, no. 84

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements y sont d'une grandeur à avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les goûts. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavaud. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

LES soussignés, agents dans cette ville pour la Banque de l'Union du Mississipi, en réfèrent à la circulaire ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et se croient les agents nécessaires pour mettre les billets à la marque d'obtenir l'avance qui y est stipulée.
RICKER, HADLEY, MORRIS & Co.
20 déc 36, rue du Canal.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI
Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,
Les directeurs de cette institution étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans voudront augmenter la vente de leur récolte jusqu'à ce que ce déficit soit connu, proposent de faire une avance de soixante piastres sur chaque balle de bon coton vendable pesant 400 livres, et délivrées aux agents de cette banque, qui seront nommés dans les lieux d'embarquement ci-après, au Natchez, à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tahala, Shorter, Marion, Greenwood, Greenville, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus déposés agents, avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date, portant deux hommes et intérêt à dix pour cent sont mis à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool ou à tel autre marché désigné par la personne qui le délivrera, à ses risques et frais, et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant de l'étranger que du pays, devra être déposé à son compte et le coût du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant des ventes aura été reçu.

Je suis respectueusement etc.
(Signé) W. F. GRAYSON,
20 déc— caissier.

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES M. PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir du No 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus —Pour l'économie, la facilité et la magnificence, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été jusqu'ici mises en usage. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans nuenn frais aux acquéreurs.
GEORGE PIERCE, Agent.
57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière :
MM. Charles Harrod, Col. Wm. Christie,
Sam J. Peters, Benj. Story,
William Brand, Henry Hackett, Esq.
J. W. Breedlove, W. A. Gaurnet,
J. H. Lavereh, A. S. Buckner.
13 a

DENTISTE—Changement de domicile.—Le Dr Duperron Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no. 280, entre Dumaine et St Philippe, où on pourra le consulter de 8 à 4 heures.
16 a

GRANITE—Le soussigné est maintenant prêt à recevoir des ordres pour du granite qui seront promptement remplis, pour toutes sortes d'ouvrages d'architecture, tels que : ouvrage de magasins, maisons et frontispices, seuils de magasins, seuils de portes et fenêtres et linteaux de porte, bancs de rue, de magnifique matériaux et d'un travail soigné, qu'il sera prêt à ne plus vous avoir à se plus haut prix.
NEWTON RICHARDS.
117, rue de la Déesse entre Bourgogne et Dauphine.
N B. L'on peut mettre du granite au rez-de-chaussée—les maisons qui sont en briques avec solidité et sans beaucoup d'inconvénients aux occupants.
12 avril—3—1m.

MARRONNAGES.

ESCLAVE FUGITIF.

$10 DE RECOMPENSE.—Est parti mercredi, il y a environ cinq semaines, le nègre GEORGE, âgé d'environ 28 à 30 ans, taille ordinaire et la moyenne, bien pris, ayant beaucoup de barbe, complexion rougeâtre. Il a les pieds très courts et un de ses gros orteils se replie en dessous. Il a des lèvres très grosses.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à la geole.
20déc—3

AVIS.—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harrit de la Nelle. Orléans. Il déclare le nommé du pied gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
A. LUMINAIS, Sherif.
Paroisse St. Jean Baptiste 20 mai 23 m

AVIS.—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé MARIE LOUISE, appartenant à M. Emile Démocrate de la Nelle. Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.
A. LUMINAIS, Sherif.
Paroisse St. Jn. Baptiste 20 mai 23 m

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la boulangerie de Dajudin frères, le 13 mai, le nègre FIELD, âge de 26 ans, taille 5 pieds 7 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes cagneuses, la dresse tombe sur la gauche, la chevelure très épaisse. Il a emporté un habit de drap noir presque tout neuf et environ $300 presque tout en or.
23mai—7 DAQUIN BROTHERS.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. Parti marron de feu la veuve Soulant, le nègre PETER, taille de quatre cinq pouces, nègre anglais, grosse figure noire, mauvais regard, gros yeux ressortis, toujours riant. Il est parti le 25 avril de chez sa maîtresse, demeurant dans la rue Champs-Elysées, entre Urquhart et Girod. Il a emporté tout son linge avec lui. Il accompagne celui-ci sera donnée à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geoles d'en bas.
23 Mme. Vve. L. SOULANT.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Partie maronne le 9 mai la negresse nommée PRUDENCE, âgée de neuf à dix ans, ayant une cicatrice au front. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la conduira à une des Geoles de l'Etat, ou la remettra à
Mme. BONNE VALET,
Rue Toulouse encoignure de Bazan no. 158
21 mai—6

$20 DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le nègre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, teint clair, taille d'environ 5 pouces, cheveux blonds, il est connu comme marchand de lait.
Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis.
20 m
PARTIE marronne de la maison du soussigné à la Mobile, le 12 de ce mois, la mulâtresse ELIZABETH, âgée d'environ 26 ans, et sa fille MARIE HYPOLITE, âgée de 6 ans. La mulâtresse a environ 5 pieds 2 ou 3 pouces, elle parle anglais, français et espagnol ; il lui manque une dent de devant. Cinquante piastres de reconnaissance seront données à toute personne qui la ramènera dans une des geoles de la ville.
20 m—6 A. PHILIPPE.

$20 DE RECOMPENSE.
POUR l'arrestation du nègre JOSEPH ou JERSEY, appartenant à Mme. Veuve Gaudet, de la paroisse St. Jacques, d'où il partit dans le 20 Janvier ; il est âgé de 27 à 28 ans, taille de 5 pieds 6 ou 5 pouces, tant rougeâtre ; il a le trou de cervelle gauche coupé, il parle l'anglais et le français, il était vêtu lors de son départ d'un pantalon de coutonnade, d'une chemise de toile grise et un chapeau de paille. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le mettra dans une des geoles de cet Etat en donnant avis aux soussignés.
GOURDAIN & BENIT.
30 av—1m 13, rue Conti.

$60 DE RECOMPENSE seront données à quiconque ramènera à la Presse la nègresse d'un bas en dessous dans une des geoles de la Nelle. Orléans, le nègre WILLIS, parti mercredi 23 courant. Il a six pieds, est très noir, et bien proportionné, il est dans l'habitude de baisser les yeux de lever le bras droit quand on le regarde en face ; il a une grosse cicatrice sur la joue et la lèvre gauche. Quand il est absenté il avait une casquette de velours, et des vêtements de coutonnade.
On suppose qu'il se cache dans les fauxbourgs supérieurs à l'entour des grands magasins à coton et des fonderies et qu'il essayera de quitter la ville sous enfermement à la suite ou embarquant à bord de quelque bateau à vapeur ou navire.
Tout capitaine de quelque embarcation que ce soit est prévenu de ne point les donner asile, il ne veut être poursuivi avec toute la rigueur de la loi.
D. F. GUEX,
Secrét. de la Presse à coton d'en bas.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 26 ou 28 ans, taille ordinaire et portée généralement un mouchoir autour de la tête. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux à vapeur entre ici, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres, qui recèleront de ne point l'embarquer à leur bord, sous les risques des pénalités de la loi.
9 a R. C. WILKINSON, 81, Canal.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRA LIRE EN UN JOUR.—M. J. VINTER, Géomètre-Arpenteur, ancien Administrateur du canal de Bourgogne, patenté de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les maisons qui souscriront à ces leçons, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, excepté les jours Dimanche et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifié de toutes les parties d'après l'ancienne des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre et Deputy, linéaire, le Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m. 1 m.

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant près d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mon cours de danse, le 15 octobre prochain, de 4 auparavant aux élèves de la reconnaissance, je ne faisais une vive remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.
15 s ET J. DEVOTT.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cephalique de Lucine et Elixir d'Auteur.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prier de vouloir bien nous signifier par écrit l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la *prostration des fonctions productives* et la *stérilité artificielle* et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous avons vous avons certifié qu'il ne se trouve aucune partie de notre corps ou de notre système, qu'un fin c'est une des plus belles découvertes médicales de notre siècle.

Nous sommes avec considération, de respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSEPH LE BOUSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFOIS.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain. Dans tous les cas de langueur, faiblesse ou débilité, il est infaillible ; il donne aussi du courage et de la décision à la personne la plus timide ; qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais pour plus particuliers et sa célébrité sont basée sur la facilité et la certitude avec lequel il rétablit les fonctions vitales humaines, qui sont bien dérangées par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui combattent ordinairement toutes les parties de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature vénéneuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en indique temporelle peut rassurer la confiance d'un malade, il peut aussi être hâtivement assuré avantage qu'il ne peut jamais être nuisible. La société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et de quelques documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendus à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux effets journaliers une entière confiance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rapporte jusqu'à présent de la *stérilité naturelle ou d'imbécilité d'engendrer impuissance* ou l'autre, et cependant nous sommes que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus en éloignés par le *Cordial de Lucine*.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les dames, pour affaires, la transformation difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

Un grand flacon, grande emballait au no. 65, rue Perdidas. Prix, $3 la bouteille. 1 déc—6m

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.

LE soussigné offre en vente sa maison en face de la ville, avec 5 acres ou plus de terre y attenant.

Il n'est pas nécessaire de faire une description ultérieure de cette propriété, elle est connue de tous les habitations, de la collection choisie de ses arbres d'ornement et à fruits, de la salubrité et de la gaieté de la location, de sa proximité de la ville et de la commodité de la traverse par le ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus élégantes dans l'Ouest sont invitées à venir examiner les lieux.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance en paiements annuels avec intérêt.
T. L. LUDLOW.
Elmwood, Campbell County Ky.

N. B. Il se trouve aussi une petite bâtisse de gardien adjacente à deux étages et 4 chambres qui sera vendue ou louée séparément.
Sept—3m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.	*De la Nlle. Orléans.*
Char à cheval à 4 h. A.M.	Char à cheval à 5 h. A. M.
Locomotive 6 " "	Locomotive 7 " "
" 8 " "	" 9 " "
" 10 " "	" 11 " "
" 12 " M.	" 1 P. M.
" 2 P M	" 3 " "
" 4 " "	" 5 " "
" 6 " "	" 7 " "

A partir de 10 heures du soir, on peut obtenir un char, en payant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le Char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait auparavant de Carrollton à 6 heures, prendra à 5 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent ou de la billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures, a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin, et offrant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal ; après 9 1/2 il partira rue du Canal.

Les Messieurs qui désireraient prendre de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque leadamel s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.
JOHN HAMPSON,
41 mai ingénieur en chef

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS

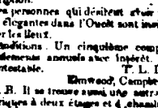

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills Point à Bowling Green Ky. en deux jours et demi, de Mills Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills-Point à Charlestville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills Point se rendant à la convenance des passagers.

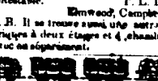

A Mills Point la ligne ci-dessus joint les bateaux sous la malle de Nelle. Orléans et St. Louis, et sous la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hotel	Bowling Green
Bureau général de Poste	Salvatt.
" "	Mills Point.
" "	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenes.
7 mai.

BUCKNER & FOUTE,
Attorneys, Clinton (Mississippi.)
Références à MM. Nouvelle-Orléans.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROORHEES,
ARMISTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
28 m—6m

AVIS—R. B. SYKES, encanteur général nouvellement passé de la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.
2 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de district de la Nouvelle Orléans—Lundi le 20 Mai 1839. Présent, l'honorable Charles Watts, juge No 619.—Plaise Schmitt vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée ses dits créanciers ait lieu dans l'étude de Lavergne, Esq. no. 1 de 24ème jour de juin 1839, à 10 heures, a. m. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite judiciaire contre sa personne ou sa propriété est suspendue. Il est de plus ordonné que F. R. Grandjean, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers et sera dans cette cause.
Par ordre de la cour.
21 m ED. GARDÈRE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Hier l'honorable Charles Maurian, juge.—14 mai 1839.—No. 11774.—M. Dubosc vs. ses créanciers.—Sur motion de Geo. W. Bush Esq., spécial, il est ordonné et en faisant voir à la cour que tous les actes requis ont été dans l'avis apprenant une assemblée des créanciers dans cette cause, et en conséquence de la radie, laisse aux susdits n'avaitpas eu lieu ; il est ordonné par la cour, qu'une nouvelle assemblée en fixe dans l'étude de Philippe Lacoste Esq., solliciteur public, au 18e 15ème jour de juin 1839, pour délibérer sur le cas dans le dit pétitionnaire et prendre en considération le contenu de sa pétition.
Extrait des minutes.—Bureau du Greffier.—Nouvelle-Orléans, 14 mai 1839.
16m—3. ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17,750.—Edward Sills, usage vs. ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers de ce pétitionnaire, à présenter à la Cour, le lundi, 3 juin prochain, à 10 heures A. M., afin de procéder aux raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites, pour le soulagement des débiteurs insolvables sous arrestation, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses biens seront suspendues.
Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de Paroisse, agissant pendant l'absence, de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour.
Bureau du Greffier, 11 mai 1839.
13m—6m T. W. LEWIS, Greffier.

COUR COMMERCIALE.—No. 2[illegible]—Table d'hôte. Maurice contre leurs créanciers.—Le compte des biens des propriétaires est accepté par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Joseph Cavellier, notaire public, le 20ème jour de juin 1839, à 10 heures de matin, afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires ; et il est ordonné toute procédure judiciaire contre leurs personnes ou leurs propriétés est suspendue.
Par ordre de la Cour.—Nouvelle-Orléans, 9 avril 1839.
ED. GARDÈRE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans—Lundi le 20 Mai 1839. Présent, l'honorable Charles Maurian, juge.—14 mai 1839.—No. 11774.—M. Dubosc vs. ses créanciers.—Sur motion de Geo. W. Bush Esq., spécial, il est ordonné et en faisant voir à la cour que tous les actes requis ont été dans l'avis apprenant une assemblée des créanciers dans cette cause, et en conséquence de la radie, laisse aux susdits n'avaitpas eu lieu ; il est ordonné par la cour, qu'une nouvelle assemblée en fixe dans l'étude de Philippe Lacoste Esq., solliciteur public, au 18e 15ème jour de juin 1839, pour délibérer sur le cas dans le dit pétitionnaire et prendre en considération le contenu de sa pétition.
Extrait des minutes.—Bureau du Greffier.—Nouvelle-Orléans, 14 mai 1839.
16m—3. ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17,750.—Edward Sills, usage vs. ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers de ce pétitionnaire, à présenter à la Cour, le lundi, 3 juin prochain, à 10 heures A. M., afin de procéder aux raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois faites, pour le soulagement des débiteurs insolvables sous arrestation, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses biens seront suspendues.
Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de Paroisse, agissant pendant l'absence, de l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour.
Bureau du Greffier, 11 mai 1839.
13m—6m T. W. LEWIS, Greffier.

COUR COMMERCIALE.—No. 2[illegible]—Table d'hôte. Maurice contre leurs créanciers.—Le compte des biens des propriétaires est accepté par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de Joseph Cavellier, notaire public, le 20ème jour de juin 1839, à 10 heures de matin, afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires ; et il est ordonné toute procédure judiciaire contre leurs personnes ou leurs propriétés est suspendue.
Par ordre de la Cour.—Nouvelle-Orléans, 9 avril 1839.
ED. GARDÈRE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR E. TRICOU, ensuiteur.

LE sera vendu mardi 4 juin prochain, à midi précis, à la Bourse de la Louisiane, un demi terrain avec maison, situé au faubourg Ste Marie, faisant partie du terrain désigné par le No 8, du plan dressé par Joseph Pilié, voyer, déposé en l'étude de G. R. Stringer, maintenant Jules Aumay par acte du 27 décembre 1835. Ledit terrain mesure 60 pieds de face à la rue du Cirque entre les rues Eyrieres et Prudhomme et 120 pieds de profondeur, susceptible les édifices y construits.

Conditions 1/3 comptant, balance à 6 12 mois de crédit, en cas de non paiement, les billets porteront intérêt et la propriété ne sera vendue qu'après paiement.

Acte de vente devant Achille Champetio not. pub.
23 m

PROPRIÉTÉS DANS LE CHEMIN DU BAYOU.
PAR M. BARNETT Sr.

LE sera vendu samedi le 1er juin prochain, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, (si elles ne sont pas vendues avant,)

Cette belle PROPRIÉTÉ AMELIORÉE, appartenant ci-devant à Manuel Floytas Esq, et jouissant l'établissement connu sous le nom d'Académie de Belanger, située en face du pont, formant la jonction des rues Esplanade et Bayou. Cette propriété mesure 140 pieds de front, 7 pouces, (mesure américaine) de face à la rue du Bayou, sur une profondeur de 3 arpens.

Les améliorations sur cette propriété, consistent en une MAISON, briquette entièrement neuve et bien finie, ayant 4 appartemens en bas, et 4 autres en haut, et deux chambres à coucher au-dessus, tout dans la plus grande entière proximité, avec cour, cuisine, chambres à domestiques, poulaillier, &c. &c. Aussi une écurie, divisée pour 3 chevaux et 3 vaches, remise et grenier à foin. Tous ces bâtisses n'ont point encore trois ans de service et sont bâties dans un système matériaux.

Cet endroit est bien situé, pour non laiterie et le jardinage et est certainement un des meilleurs dite pour une manufacture campagne, étant à une petite distance de la ville.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en donnant des billets portant hypothèque et endossés par un solvable vendeur, par rapports égaux, et portant 10 pour cent d'intérêt, si ils ne sont point payés à leurs échéances.

Cette propriété étant vendue pour clore une société, le vendeur se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre faite et d'en faire le choix, ainsi que le droit de déclarer la vente nulle et de nul effet, si les ventes n'ont point passée avant le 15juin prochain.

L'acte de vente sera passée pardevant Amédée Dupcatel, Esq, not pub.
21m

PAR DOMINGON.

LE sera vendu Mardi, le 28 mai 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, sans réserve et pour cause une affaire :

Le tobabost à vapeur PACIFAC avec ses appareil et agrès et ustensiles, ainsi le tout généralement qui peut se trouver à bord, et qui sera exposé en vente publique, par le ministère susdit, aussitôt après la vente de l'autre part.

Le bateau sera mis à l'enchère à 10 heures du matin, et malgré les heureux états qu'il présente une entière confiance dans l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rapporte jusqu'à présent de la *stérilité naturelle ou d'imbécilité d'engendrer impuissance* ou l'autre, et cependant nous sommes que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus en éloignés par le *Cordial de Lucine*.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les dames, pour affaires, la transformation difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

Un grand flacon, grande emballait au no. 65, rue Perdidas. Prix, $3 la bouteille. 1 déc—6m

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.

LE soussigné offre en vente sa maison en face de la ville, avec 5 acres ou plus de terre y attenant.

Il n'est pas nécessaire de faire une description ultérieure de cette propriété, elle est connue de tous les habitations, de la collection choisie de ses arbres d'ornement et à fruits, de la salubrité et de la gaieté de la location, de sa proximité de la ville et de la commodité de la traverse par le ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus élégantes dans l'Ouest sont invitées à venir examiner les lieux.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance en paiements annuels avec intérêt.
T. L. LUDLOW.
Elmwood, Campbell County Ky.

N. B. Il se trouve aussi une petite bâtisse de gardien adjacente à deux étages et 4 chambres qui sera vendue ou louée séparément.
Sept—3m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.	*De la Nlle. Orléans.*
Char à cheval à 4 h. A.M.	Char à cheval à 5 h. A. M.
Locomotive 6 " "	Locomotive 7 " "
" 8 " "	" 9 " "
" 10 " "	" 11 " "
" 12 " M.	" 1 P. M.
" 2 P M	" 3 " "
" 4 " "	" 5 " "
" 6 " "	" 7 " "

A partir de 10 heures du soir, on peut obtenir un char, en payant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le Char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait auparavant de Carrollton à 6 heures, prendra à 5 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent ou de la billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures, a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin, et offrant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal ; après 9 1/2 il partira rue du Canal.

Les Messieurs qui désireraient prendre de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque leadamel s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.
JOHN HAMPSON,
41 mai ingénieur en chef

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills Point à Bowling Green Ky. en deux jours et demi, de Mills Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills-Point à Charlestville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills Point la ligne ci-dessus joint les bateaux sous la malle de Nelle. Orléans et St. Louis, et sous la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hotel	Bowling Green
Bureau général de Poste	Salvatt.
" "	Mills Point.
" "	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenes.
7 mai.

BUCKNER & FOUTE,
Attorneys, Clinton (Mississippi.)
Références à MM. Nouvelle-Orléans.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROORHEES,
ARMISTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
28 m—6m

AVIS—R. B. SYKES, encanteur général nouvellement passé de la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.
2 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de district de la Nouvelle Orléans—Lundi le 20 Mai 1839. Présent, l'honorable Charles Watts, juge No 619.—Plaise Schmitt vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée ses dits créanciers ait lieu dans l'étude de Lavergne, Esq. no. 1 de 24ème jour de juin 1839, à 10 heures, a. m. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite judiciaire contre sa personne ou sa propriété est suspendue. Il est de plus ordonné que F. R. Grandjean, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers et sera dans cette cause.
Par ordre de la cour.
21 m ED. GARDÈRE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Hier l'honorable